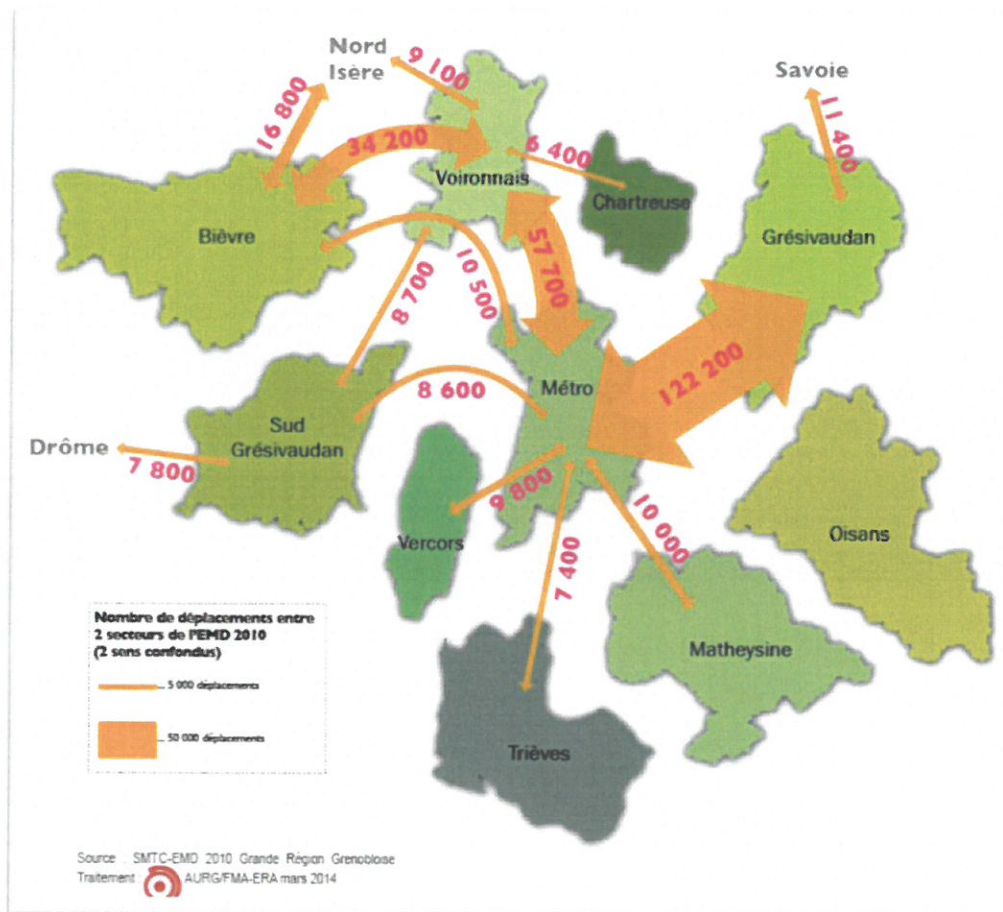


Chantier covoiturage Commission déplacements

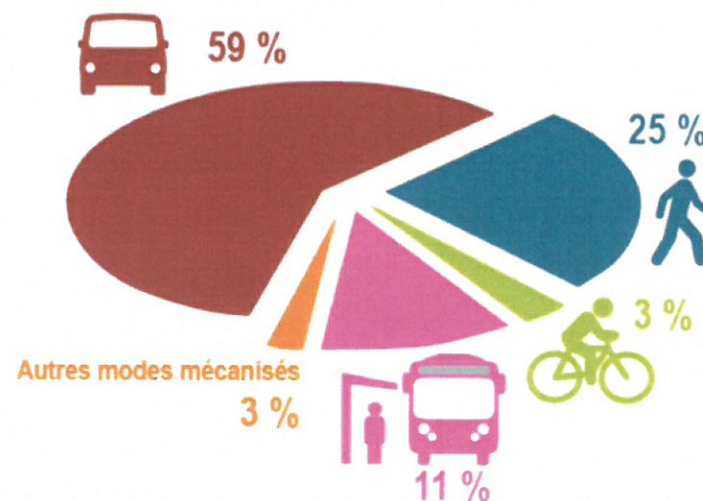
Elu référent : Luc rémond

Des déplacements quotidiens qui se font très largement en voiture

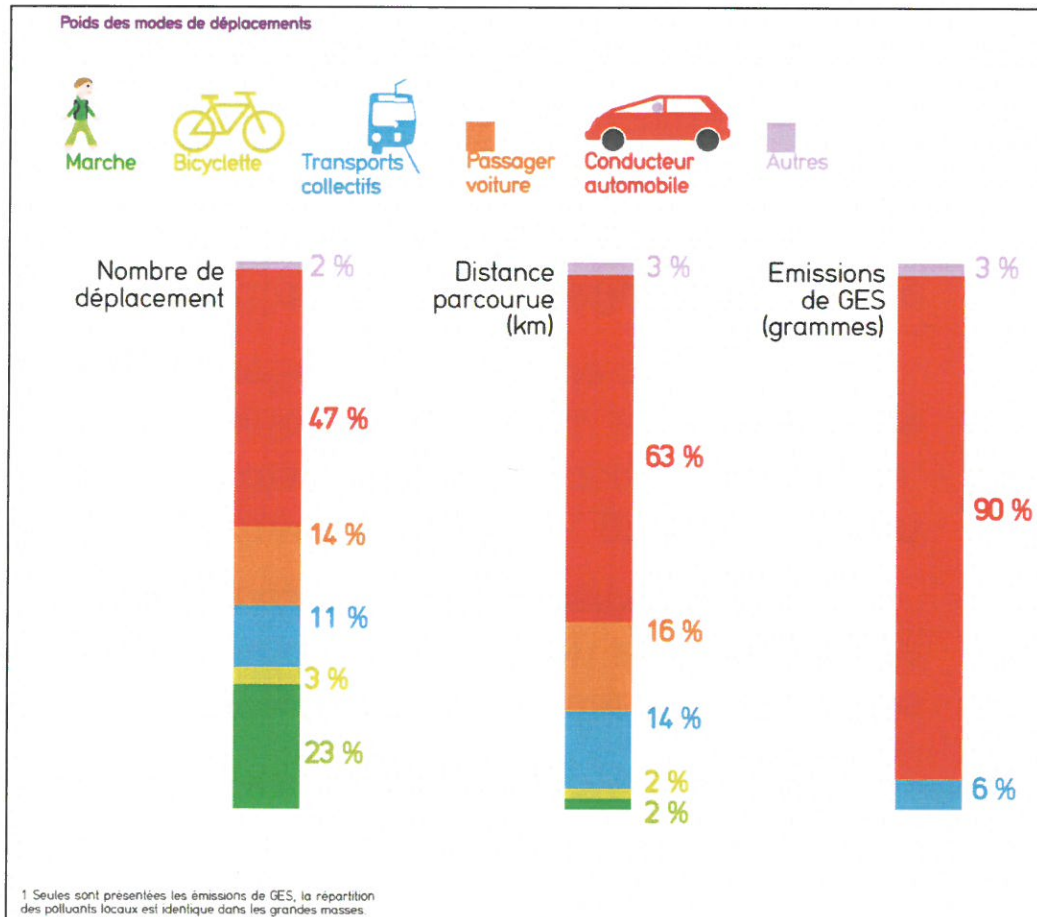


- ➔ 63% des 2,9 millions de déplacements par jour en semaine se font en voiture ou en modes individuels motorisés (conducteurs et passagers). *Src : EMD 2010*
- ➔ Des déplacements majoritairement en lien avec le cœur dense de la métropole mais aussi avec d'autres territoires, notamment le pays voironnais

Répartition des modes de déplacements utilisés



Un taux d'occupation très faible pour les trajets domicile - travail



➤ Pour un jour moyen de semaine scolaire en 2010 = **1,3 personnes par voiture conduite** par un habitant de la grande région grenobloise (tous déplacements confondus).

- Un taux qui descend à 1,06 pour les déplacements domicile-travail
- Le taux d'occupation des trajets réalisés dans le cadre professionnel est le seul qui ne croît pas avec la distance

Pourquoi une large échelle ?

Au regard :

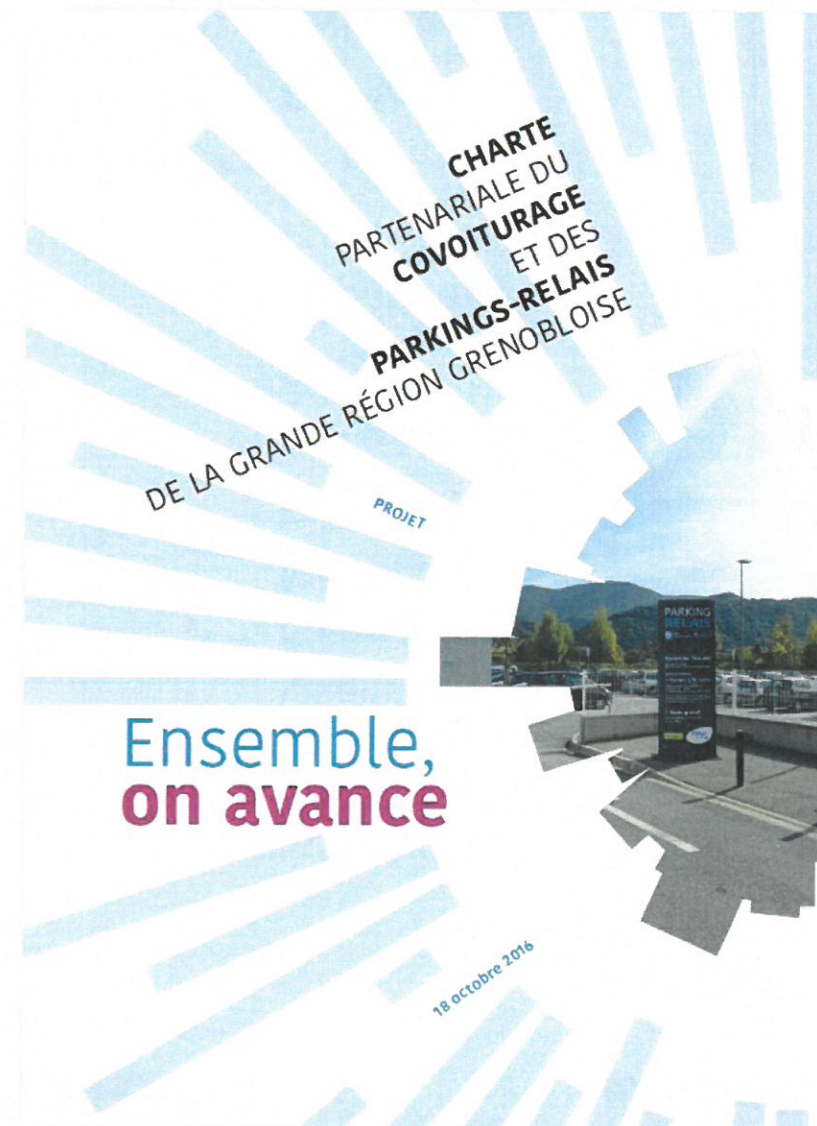
- des interdépendances entre les territoires,
- des travaux engagés par les autorités organisatrices de transport et de la mobilité et certaines intercommunalités,
- **Le périmètre de la grande région grenobloise** (avec Vercors, Chartreuse, Matheysine, Oisans) est apparu comme **une échelle pertinente de :**
 - ✓ **coordination des réflexions** sur le développement du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé
 - ✓ **travail autour d'objectifs commun**
 - ✓ **travail collectif sur un document fixant un cadre d'intentions...** dont chacun pourra s'emparer opérationnellement

Animation et financement du processus de production du document-cadre d'intention = Etablissement Public du SCoT de la région grenobloise

- ✓ **avec le partenariat** des autorités organisatrices de la mobilité et des intercommunalités qui le souhaitent
- ✓ **avec l'appui** de l'Agence d'urbanisme.

■ Une Charte d'Engagements autour d'un « socle commun d'objectifs » auxquels le document cadre d'intentions devra répondre

1. Atténuer la congestion aux entrées de l'agglomération grenobloise
2. Limiter la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
3. Offrir des solutions mobilité complémentaires aux transports collectifs
4. Favoriser l'intégration sociale des populations



Les engagements des signataires

1. Participer à la commission déplacements
2. Désigner un référent politique et un interlocuteur technique
3. Fournir les informations nécessaires à la réalisation du document cadre d'intention et à toute étude y contribuant
4. Intégrer la thématique covoiturage et des parkings-relais dans les différents documents de planification et politiques
5. Identifier des acteurs susceptibles d'avoir un intérêt au développement du covoiturage, des parkings relais, et du stop organisé dans l'optique de les associer à l'élaboration du document cadre d'intentions et de les mobiliser lors des déclinaisons opérationnelles dans chaque territoire

Les collectivités s'étant déjà engagées:

- ✓ Oisans
- ✓ Grenoble-Alpes Métropole
- ✓ Bièvre-Est
- ✓ Le Grésivaudan
- ✓ SMTC
- ✓ Département

A venir :

- ✓ CAPV
- ✓ PNR Vercors
- ✓ CCMV...

La perspective de construction collective d'un document cadre d'intentions pour la mise en cohérence des actions et réflexions autour de trois volets

1. Les grands principes de développement et de localisation d'un réseau de parkings-relais, d'aires de covoiturage et de points de dépose/reprise
2. L'identification d'un panel d'actions à développer de manière coordonnée en matière de services (de stop organisé), de communication, de jalonnement, d'animation (valorisation des outils de mise en relation) et de partages d'expériences.
3. Le repérage des expérimentations et actions de « lobbying » à porter collectivement : pour mettre en place des avantages comparatifs incitant à la pratique du covoiturage.

En complément : précision, à la demande du Département :

la création et l'expérimentation de voies réservées au covoiturage peut se faire sur les VSP existantes (ex. A.48) ou qui seront créés (ex. A.41) à condition de ne pas dégrader les conditions de circulation et de sécurité de ces axes.

Proposition et perspectives... Profiter de la dynamique en cours

- Que le comité syndical mandate l'élu référent de la Commission déplacements, Luc Rémond, à signer cette Charte
- Exemple de la réunion du 14 février à l'initiative du PDIE de la Presqu'île avec la présence, au-delà des EPCI et AOM, de la SNCF, d'APRR-AREA, de grandes entreprises (Schneider...), du CHU, du PDIE d'Innovallée, de Sociétés Coopérative d'Intérêt Collectif (Rezopouce, Cité Lib), d'associations...
- Quand prévoir la signature de la charte ?
- Proposition **d'organiser une Commission déplacements élargie** à l'ensemble de ces acteurs pour :
 - ✓ S'accorder sur le lancement du travail sur l'identification du réseau
 - ✓ Identifier collectivement les actions à développer à court terme : échange d'expériences, animation,...
 - ✓ Définir les modalités de valorisation et de coordination des actions
- Qui associer à cette signature ?... Au-delà des EPCI et AOM ?

ANNEXE - DÉFINITIONS

- **LE COVOITURAGE** : défini comme étant « *l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte* » (article 52 de la loi TECV du 17 août 2015).
 - **Le covoiturage est de proximité** quand il est réalisé dans la sphère familiale ou amicale (représente environ la moitié des trajets réalisés en covoiturage).
 - **Le covoiturage peut être anticipé** par une mise en relation des usagers via des différents services (plateformes internet ou téléphoniques, aires de covoiturage, ...).
 - **le covoiturage dynamique** est basé sur l'utilisation des nouveaux outils de communication et sur une mise en relation des usagers en temps réel.

- **UN PARKING-RELAIS** : lieu aménagé à proximité d'un arrêt de transports public destiné à inciter un automobiliste à garer son véhicule pour emprunter ensuite un moyen de transport collectif. On parle de « parking de rabattement TC ».

- **L'AUTO-STOP ORGANISÉ** s'apparente à du covoiturage spontané qui est structuré et facilité par un acteur privé, une collectivité ou un prestataire.

➤ Quelle feuille de route sur la logistique dans la grande région de Grenoble ?

1 / une réflexion sur les contours de ce futur schéma, des actions à mener et des modalités de son élaboration

Contexte du lancement de cette réflexion sur la logistique urbaine

CONTEXTE

- L'EP SCoT a été signataire du **plan d'actions de logistique urbaine durable de la métropole grenobloise** en 2015
- Il y est identifié comme **pilote pour élaborer un schéma des équipements logistiques à l'échelle du SCoT** (action n°4)
- La Commission déplacements avait identifié la logistique urbaine comme 1 des 2 sujets prioritaires à traiter pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux de mobilité
- Au bureau de l'EP SCoT du 7 février, les élus ont proposé **un coportage de cette démarche d'élaboration d'un schéma des équipements logistiques entre les commissions déplacement et économie**

PROPOSITION DE PLUSIEURS ÉTAPES

pour faire émerger une vision commune de la chaîne logistique de la région grenobloise:

1. **Mener un travail exploratoire**
 - pour préparer la feuille de route pour la réalisation de ce schéma
 - pour créer une dynamique technique et politique autour de cette thématique
2. Développer une **approche plus fine et qualitative visant à explorer les spécificités de chacun des territoires**
3. **Dégager une stratégie globale de développement** de la logistique dans la région grenobloise
4. **La traduire de manière opérationnelle** avec la réalisation du « *schéma stratégique d'implantation de l'ensemble des activités de la chaîne logistique* »

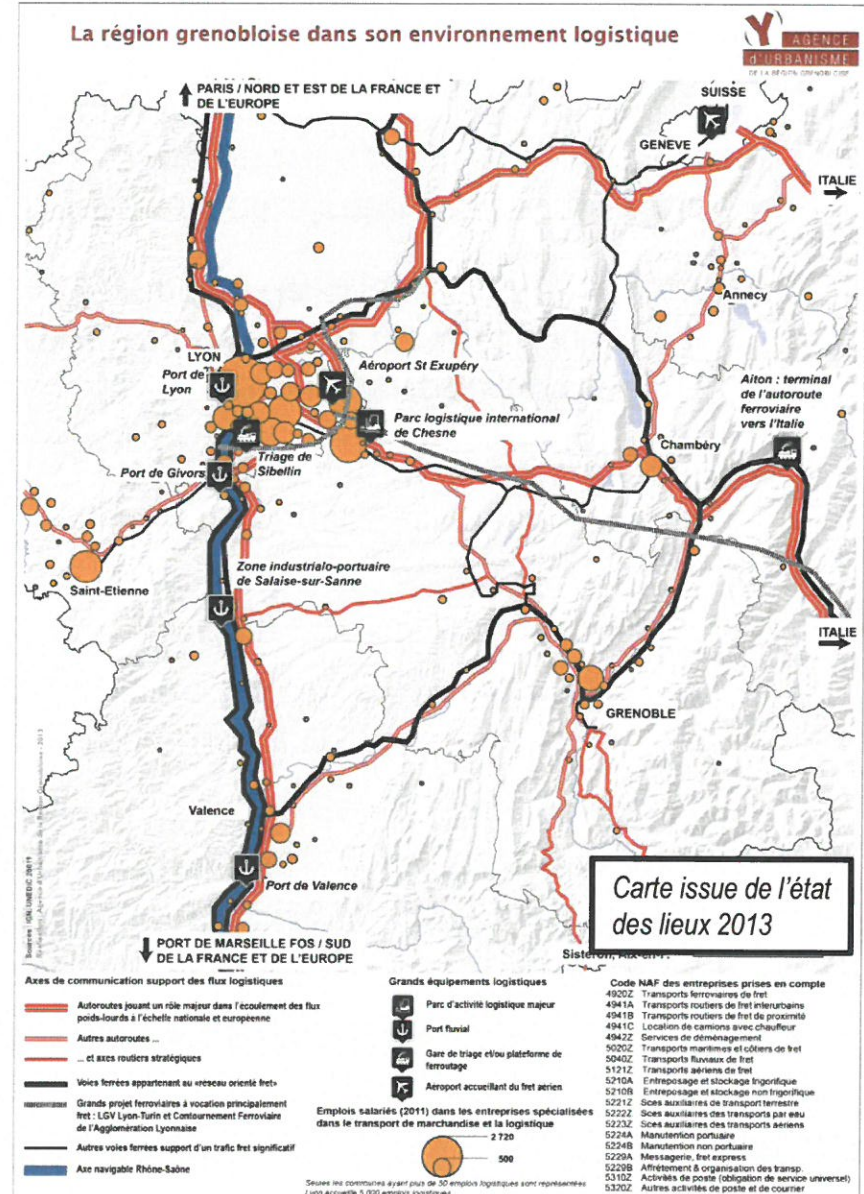
Le travail exploratoire : dégager les principaux enjeux et mobiliser les acteurs territoriaux

Proposition de réalisation d'une mise initiale sur la chaîne logistique de la région grenobloise pour apporter:

- des éléments de **définition** afin que tout le monde partage le le même langage
- une **analyse quantitative** des grands enjeux de la logistique dans la région grenobloise sur la base d'une consolidation de l'état des lieux (réalisé fin 2013) autour de 3 focales :
 - ✓ le **foncier** (zones économiques accueillant la logistique),
 - ✓ **l'emploi**
 - ✓ **les infrastructures de transport.**

Cette approche s'inspire du travail réalisé dans le cadre du *schéma de développement logistique de la zone Seine-et-Marnaise de Roissy*

Proposition d'organiser une Commission mixte pour restituer cette mise initiale, clarifier la feuille de route et créer une dynamique collective



Quelles modalités de gouvernance ?

- Le portage politique de ce schéma est une condition sine qua non à sa réussite.
- La Commission Mixte Economie-Déplacements peut permettre l'échange entre les différents territoires de la région grenobloise... mais elle mériterait d'être élargie aux territoires voisins.
- Des ateliers de travail sur des thématiques spécifiques pourraient réunir techniciens et élus.
- Un séminaire de la grande région grenobloise pourrait permettre d'élargir la réflexion aux massifs voisins et aux filières économiques.
- Une instance inter-SCoT permettrait d'avoir une vision beaucoup plus large en conviant les acteurs territoriaux du Nord Isère, de la région lyonnaise, de la vallée du Rhône (démarche inter SCoT Lyonnais) et de la Savoie.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org